



Contrôle des prescriptions relatives aux installations classées

L'arrêté d'autorisation d'une installation classée prévoit un certain nombre de mesures, dénommées « prescriptions » que l'exploitant se doit d'appliquer.

Il s'agira de s'intéresser au contrôle de ces prescriptions : qui contrôle, quelles sont les attentes, quelles sont les suites possibles d'un contrôle ?

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville. Le Service Risques a pour mission de réduire et de gérer les risques industriels, accidentels comme chroniques, les risques miniers, les risques hydrauliques et d'assurer la prévision des crues en s'appuyant sur des données d'hydrométrie ; il pilote l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement et s'appuie pour cela sur les unités départementales.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Aménagements

Prescriptions
ICPE
Contrôle
Mesures

Intervenant(s) :
Laurent COURAPIED

DREAL Hauts-de-
France, Service
Risques

